



*Syndicat Intercommunal d'Aménagement,  
de Rivières et du Cycle de l'Eau*

## *Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable*

*Exercice 2023*



*Eau potable : Grand Hurepoix*



## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	6
1.4.	Nombre d'abonnés.....	6
1.5.	Eaux brutes .....	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	7
1.6.	Eaux traitées .....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 .....	7
1.6.2.	Production .....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	8
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	10
2.3.	Recettes .....	13
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	18
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) .....	18
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	18
3.8.	Taux de réclamations (P155.1).....	19
4.	Financement des investissements .....	19
4.1.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	19
4.2.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	22

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'eau (SIARCE)
- Nom de l'entité de gestion : eau potable Grand Hurepoix
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

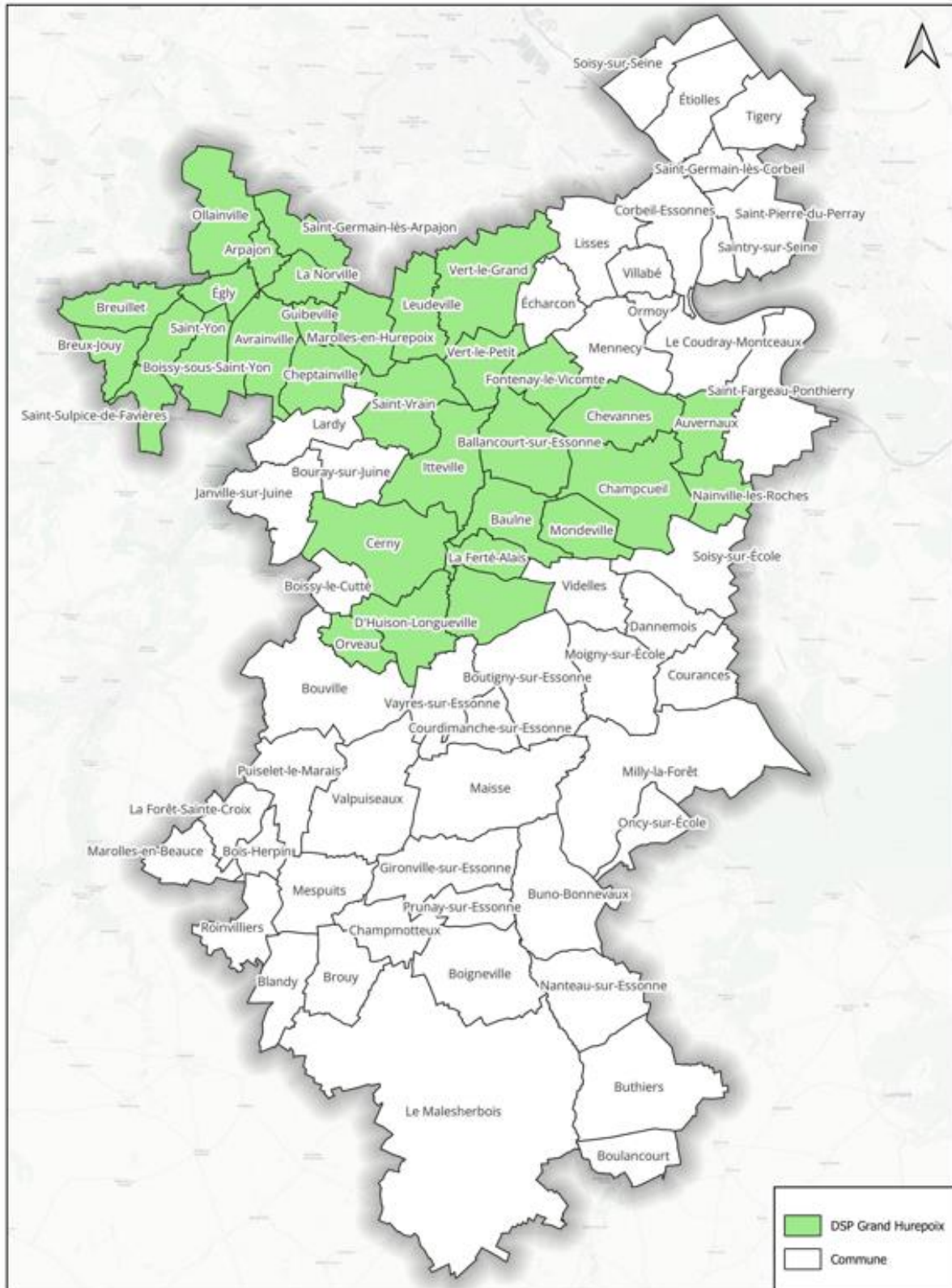
	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transfert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :  
 Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Boissy-sous-Saint-Yon, Breux Jouy, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Leudeville, Mondeville, Nainville-les-Roches, Saint Sulpice de Facière, Saint-Yon, Vert le Grand, Vert le Petit, Baulne, Cerny, d'Huisson Longueville, Ferté Alais, Guigneville-sur-Essonne, Orveau
- Existence d'une CCSPL  Oui 18/10/2024  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 11/2012  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : 05/2021  Non



# DSP Grand Hurepoix

11-09-2024



EPSG:2154RGF93 v1 / Lambert-93  
IGN BDADMINEXPRESS: commune  
CartoDb light all  
Données: SIARCE

0 2,5 5 7,5 10 km

**Signe**  
Système d'Information et de Gestion Numérique de l'Environnement

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Concession **de service public**.

### Nature du contrat :

- ✓ Nom du prestataire : VEOLIA
- ✓ Date de début de contrat : 01/01/2019
- ✓ Date de fin de contrat initial : 31/12/2034
- ✓ Nombre d'avenants et nature des avenants :

Avenant n°1 : 19/12/2020 : Avenant n°1 : prolongation un an, ajustements contractuels liés au report des travaux sur l'usine d'Itteville et fourniture d'eau décarbonatée.

- ✓ Nature exacte de la mission du prestataire :

La gestion du service inclut :

- la gestion des prises d'eau et des ouvrages de production,
- l'entretien et la surveillance des réseaux de distribution d'eau potable et des accessoires de réseau,
- l'entretien et la surveillance des installations de distribution de l'eau potable,
- la surveillance et le contrôle de la qualité de l'eau distribuée, la recherche des anomalies susceptibles de perturber le bon fonctionnement du service et la résorption de ces situations dans les limites définies par le présent contrat,
- la réalisation des travaux mis à la charge du Concessionnaire par le présent contrat et ses avenants ultérieurs,
- la gestion des relations avec les abonnés du service pendant toute la durée du contrat,
- l'obligation pour le Concessionnaire de fournir à la Collectivité les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service nécessaires à cette dernière pour l'élaboration de ses projets de renforcement et d'extension et, plus généralement, pour la maîtrise du service délégué,
- l'obligation d'accompagner la Collectivité pour la visite annuelle des ouvrages.

La Collectivité charge le Concessionnaire d'exécuter les missions nécessaires au passage à l'individualisation des compteurs dans les conditions du décret n° 2003-408 du 28 avril 2003 pris en application de l'article 93 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 et relatif à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau.

Par ailleurs, le Concessionnaire aura à sa charge la gestion des échanges d'eau (achats et ventes en gros, notamment sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération pour la production et le transport, soit 10 communes, à savoir : Arpajon, Avrainville, Breuillet, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville et Saint-Germain-lès-Arpajon.

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



On entend par « habitant desservi » toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **49 669** habitants au 31/12/2023 (49 445 au 31/12/2022).

En 2023, on observe une augmentation de 1 % du nombre d'habitant. Ce qui est stable d'une année sur l'autre.

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables d'une redevance à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **18 123** abonnés au 31/12/2023 (**17 944** au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Auvernaux	120	125	
Ballancourt-sur-Essonne	2 806	2 817	
Baulne	561	615	
Boissy-sous-Saint-Yon	1 554	1 553	
Breux-Jouy	540	548	
Cerny	1 472	1 489	
Champcueil	904	909	
Chevannes	522	525	
D'Huison-Longueville	631	638	
Fontenay-le-Vicomte	550	548	
Guigneville-sur-Essonne	363	367	
Itteville	1 728	1 730	
La Ferté-Alais	1 362	1 380	
Leudeville	570	573	
Mondeville	359	358	
Nainville-les-Roches	221	225	
Orveau	84	85	
Saint-Sulpice-de-Favières	141	144	
Saint-Vrain	1 244	1 256	
Saint-Yon	391	390	
Vert-le-Grand	845	863	
Vert-le-Petit	948	963	
<b>Total</b>	<b>17 944</b>	<b>18 123</b>	<b>1%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 38,7 abonnés/km au 31/12/2023 (38,32 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,74 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,76 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 114,98 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023. (140,86 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022).

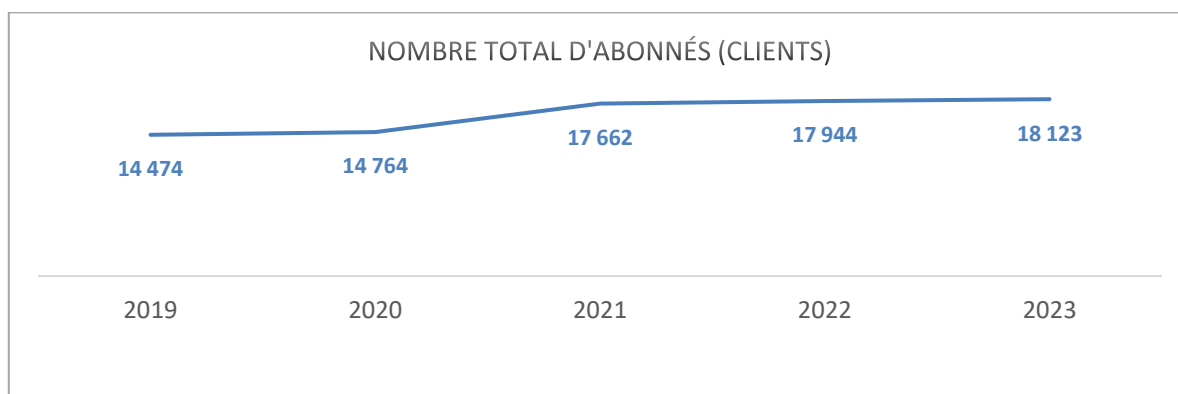


Figure 2: Evolution du nombre d'abonnés

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 7 538 806 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023 (7 430 503 pour l'exercice 2022).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 34.1%.

### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

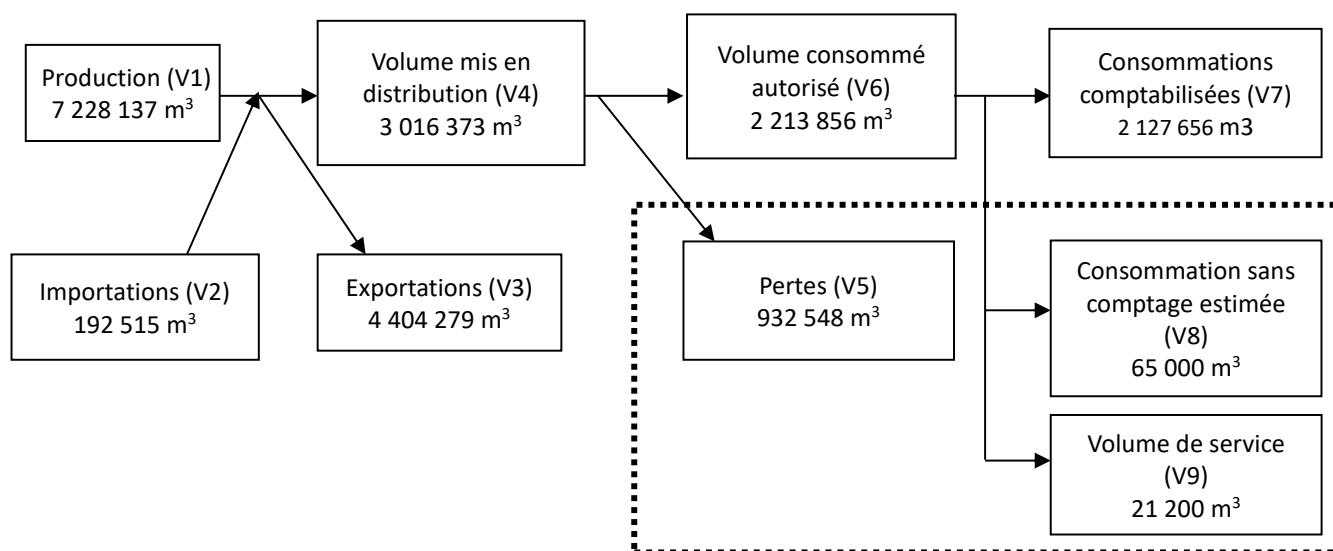


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Le service public d'eau potable achète 192 515 m<sup>3</sup> d'eaux brutes pour l'exercice 2023 (193 709 pour l'exercice 2022).

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



### 1.6.2. Production



Le service a 4 stations de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %
Ressource 1	3 498 608	3 016 373	
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>3 498 608</b>	<b>3 016 373</b>	<b>-13.8%</b>

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>193 709</b>	<b>192 515</b>	<b>-0.6%</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>2 595 160</b>	<b>2 127 656</b>	<b>-18%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>3 874 965</b>	<b>4 404 279</b>	<b>+13.7%</b>

### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>65 000</b>	<b>65 000</b>	<b>0%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>21200</b>	<b>21200</b>	<b>0%</b>

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>2 681 360</b>	<b>2 213 856</b>	<b>-17.04%</b>

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **466,47 kilomètres** au 31/12/2023 (**468,2** au 31/12/2022).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

**Tarifs applicables sur Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Boissy-sous-Saint-Yon, Breux Jouy, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Leudeville, Mondeville, Nainville-les-Roches, Saint Sulpice de Favière, Saint-Yon, Vert le Grand, Vert le Petit:**

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0.54 €/m <sup>3</sup>	0.60 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	€	€
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	44.88 €	46.88 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1.239 €/m <sup>3</sup>	1.295 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.1200 €/m <sup>3</sup>	0.1200 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.3800 €/m <sup>3</sup>	0.3800 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,69 €/m <sup>3</sup>	0.73 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	44.88 €	46.88 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,239 €/m <sup>3</sup>	1.295 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.1200 €/m <sup>3</sup>	0.1200 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.3800 €/m <sup>3</sup>	0.3800 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

Délibération du **18/12/2023** effective à compter du **01/01/2024** fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

**Facture type sur Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Boissy-sous-Saint-Yon, Breux Jouy, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Leudeville, Mondeville, Nainville-les-Roches, Saint Sulpice de Favière, Saint-Yon, Vert le Grand, Vert le Petit:**

Facture type 120 m <sup>3</sup>	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	
Part proportionnelle	64,80	72,00	
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	64,80	72,00	
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	44.88 €	46.88 €	
Part proportionnelle	148.68	155.4	
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	193.56	202.28	
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	14.4	14.4	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	
VNF Prélèvement : .....	0	0	
Autre : .....	—	—	
TVA	17.50	18.38	
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	77.51	78.38	
<b>Total</b>	<b>335.87</b>	<b>352.66</b>	
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.79</b>	<b>2.94</b>	<b>5%</b>

Tarifs applicables aux communes de Baulne, Cerny, d'Huison Longueville, La Ferté Alais, Guigneville-sur-Essonne, Orveau :

Facture type 120 m <sup>3</sup>	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	
Part proportionnelle	82.8	87.6	
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	82.8	87.6	
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	44.88 €	46.88 €	
Part proportionnelle	148.68	155.4	
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	193.56	202.28	
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	14.4	14.4	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	
VNF Prélèvement : .....	0	0	
Autre : .....	—	—	
TVA	18.49	19.24	
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	78.50	79.24	
<b>Total</b>	<b>354.85</b>	<b>369.12</b>	
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.96</b>	<b>3.08</b>	<b>4%</b>

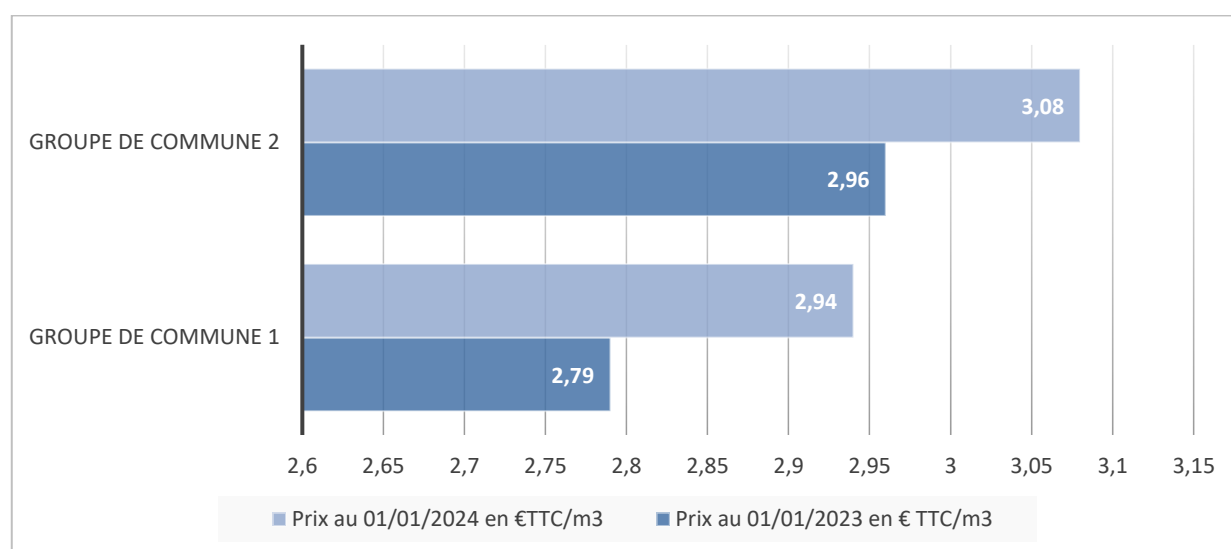


Figure 3 : Evolution du prix du service € TTC pour 120 m<sup>3</sup>

Le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €TTC/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2024 en €TTC/m <sup>3</sup>
Groupe de communes 1	2.79	2.94
Groupe de communes 2	2.96	3.08

Les volumes consommés et la facturation sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 6 531 935 m<sup>3</sup>/an (6 470 125 m<sup>3</sup>/an en 2022).

Le volume facturé entre 2022 et 2023 est stable (+1%)

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €
Redevances	2 097 007
Divers RODP antennes tél	82 568
<b>Total des recettes en €</b>	<b>2 179 575</b>

#### Recettes de l'exploitant (Délégataire) :

Type de recette	Exercice 2022 en milliers d'euros	Exercice 2023 En milliers d'euros	Variation %
Exploitation du service	6 854 113	6 137 025	-10,46%
Travaux attribués à titre exclusif	272 644	471 182	72,82%
Produits accessoires	117 323	210 828	79,70%
<b>Total des recettes en milliers d'euros</b>	<b>7 244 080</b>	<b>6 819 035</b>	<b>-5.8%</b>

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	213	0	217	0
Paramètres physico-chimiques	56	1	66	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98.21%	100%

L'eau distribuée est conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés. L'eau distribuée sur le périmètre du contrat est de bonne qualité.

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99.1%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	99%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>120</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	88.9 %	89.2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	38.36%	38.87%
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	74.1%	70.5 %

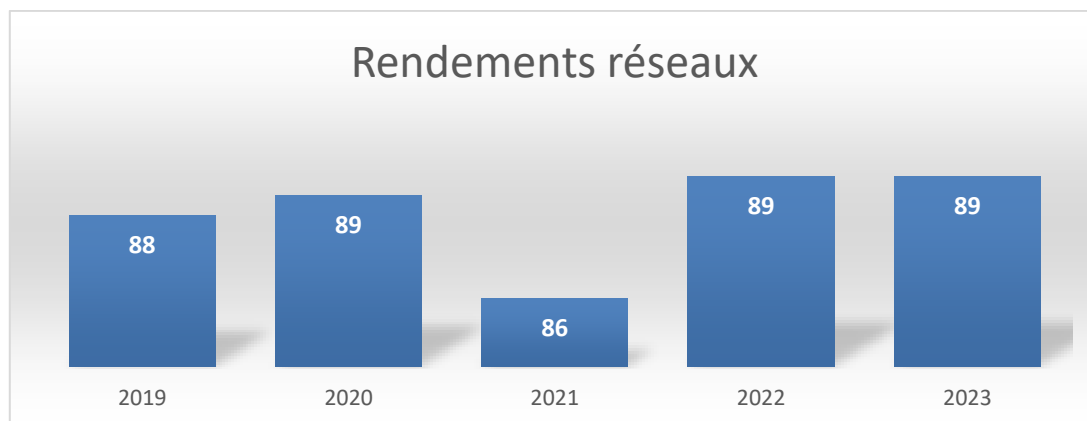


Figure 4 : Evolution du rendement du réseau

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **5.29** m<sup>3</sup>/j/km (6.27 en 2022).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 4.78 m<sup>3</sup>/j/km (5.75 en 2022).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	1 371,00	615,00	428,00	672,00	590,00
Longueur renouvelée par le SIARCE (ml)	1 153,00	1 094,00	405,00	0,00	180,00
<b>Total linéaire renouvelé (ml)</b>	<b>2 524,00</b>	<b>1 709,00</b>	<b>833,00</b>	<b>672,00</b>	<b>770,00</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable					0,28%

Au cours des 5 dernières années, 4.2 km de linéaire de réseau ont été renouvelés au total ce qui donne un taux moyen de renouvellement en 2023 de 0,16% (0,13 en 2022).

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

## 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **77%** (78% en 2022).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, **22** interruptions de service non programmées ont été dénombrées (18 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées de **1.21** pour 1 000 abonnés (1 en 2022).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 8 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2022).

### 3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Seules les factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite sont prises en considération. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	78 285	117 122
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	8 234 113	8 767 057
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	0,95	1,34

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de 1,34% (0.95% en 2022).

### 3.8. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 19

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 1,05 pour 1000 abonnés (1,39 en 2022).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Les performances associées à la télérelève déployée par le concessionnaire, sont les suivantes :

- Un taux de couverture d'équipement de 98 %. Ce taux tient compte des abonnés qui ne permettraient pas l'installation de ce dispositif sur leur compteur (refus, absence de longue durée, ...). Le concessionnaire informera au plus tôt la Collectivité des cas particuliers susceptibles d'être rencontrés, afin d'apporter ensemble les meilleures solutions.
- Un taux de relève de 97 % sur une période de 1 mois.

A ce jour l'état du déploiement est le suivant :

#### Compteurs et modules

- Nombre de compteurs en parc = 18 934
  - Compteurs équipés de la télérelève = 18 055 – soit 95,4%
  - Compteurs non équipés = 879 – soit 4,6% (refus du riverain, des problèmes d'accès ou techniques)

#### PDS Télérelève

- Raccordés fonctionnels = 16 526 modules – soit 91,8%
- Raccordés non fonctionnels = 557 modules – soit 3,1% (maintenances, des raccordements à réaliser. Refus de certaine commune d'Orvault de signer la convention)
- Non raccordés 924 modules- soit 5,1% (dont à problème 750)

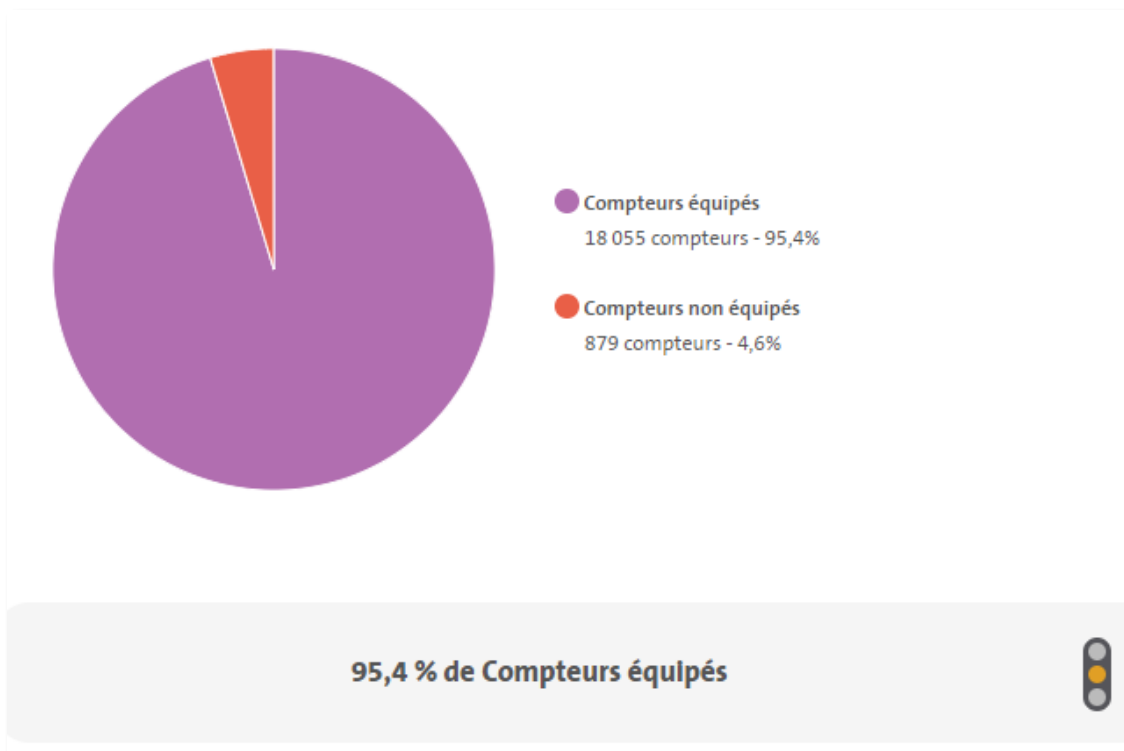


Figure 5 : Compteur et modules en 2023

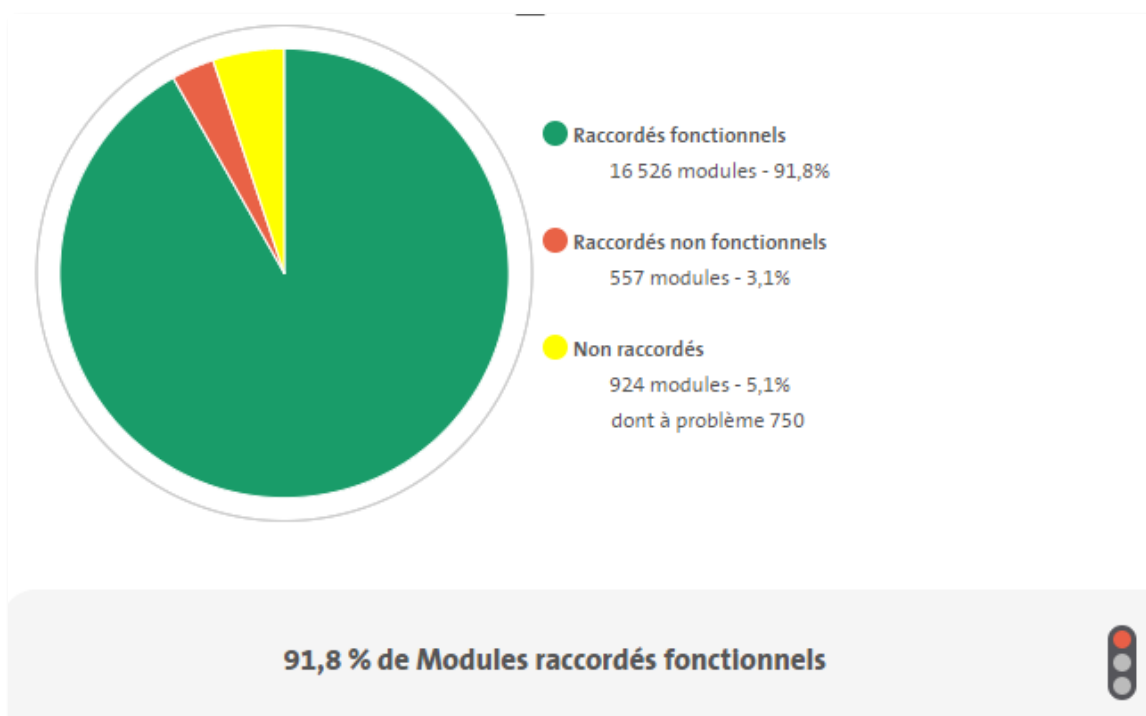


Figure 6 : PDS Telerelevés

## 4.2. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
UD Itteville- Champcueil : Travaux divers	2025 à 2026	150 k€
DIAGNOSTIC_TRVX_RESERVOIRS_UITT	2025	300 k€
Travaux divers Etudes et Projets UITT	2025	5k€
E&T - Route de Soisy, rue de l'église, rue de brinville et rue des jardins à Nainville - Renouvellement AEP 400ml	2024	400k €
E&T - Boissy rue Béchevret, Rue de Choiseul et rue Lamartine – Renouvellement AEP	2025	400k€

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2023, le service a reçu 8 demandes d'abandon de créance (7 en 2022).

427 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2023 (0,00019 €/m<sup>3</sup> en 2022).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	49 445	49 669
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,80	2,94
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	1	1
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98.2%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,9%	89,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	5,29	5,22
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	4,78	4,71
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.13%	0,17%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78%	77%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,00019	0,00020
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1	1,21
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,95%	1,34%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,39	1,05

Les indicateurs de performance sont bons que ce soient sur la qualité de l'eau distribuée, sur les performances réseaux et sur les indicateurs clientèles.